

Procès-verbal de la 7e assemblée ordinaire de la commission des études du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne pour l'année 2018-2019 qui s'est tenue le mercredi 29 mai 2019 à 8 h 30, au local A-220, au 2505, boul. des Entreprises à Terrebonne.

Étaient présents:	Mesdames	Éléonore Bernier-Hamel Chantal Bisailon Danie Bourassa Liana Jalalyan Éloïse Lafrenière Chantal Majeau Marie-Hélène Mondou Monique Perreault Katherine Poirier Mélanie Tancrède
	Messieurs	Xavier Allard Éric Dru Robert Dussault Éric Francoeur Yves Mc Nicoll Robert Ménard Jean Pelletier
Étaient invités :	Mesdames	Karine Blouin, enseignante Nadine Lajeunesse, conseillère pédagogique
Étaient absents:	Messieurs	Alexandre Matteau Patrick Sénécal
Secrétaire de l'assemblée : Madame		Patricia Lehoux, agente d'administration à la direction du collège.

7.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Les membres formant quorum, monsieur Yves Mc Nicoll, directeur du collège, déclare l'assemblée ouverte.

7.2 Adoption de l'ordre du jour

CE-CCT-190529-01 *Sur proposition de monsieur Robert Ménard, dûment appuyée par madame Marie-Hélène Mondou, il est résolu, d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :*

- 7.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
- 7.2 Adoption de l'ordre du jour (1)
- 7.3 Adoption et suivis du procès-verbal du 8 mai 2019 (1)
- 7.4 Avis sur les modifications aux règles de fonctionnement en Sport-Études (Invitée : Louise Désilets) (1)

- 7.5 Avis sur la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel* (Y. Mc Nicoll) (1)
- 7.6 Avis sur la demande de rehaussement du devis pédagogique (Y. Mc Nicoll) (1)
- 7.7 Dépôt du nouveau profil TIC TEI (E. Francoeur) (1)
- 7.8 Avis sur les modifications apportées à l'article 5.1.3 du règlement no. 3 et sur la recommandation d'une révision globale régionale du règlement no. 3 (E. Francoeur) (1)
- 7.9 Dépôt des modifications aux plans-cadres des cours (Invitée : Nadine Lajeunesse) (1)
- 7.10 Moratoire sur l'appel d'offres de nouveaux cours complémentaires pour 2019-2020 (Invitées : Karine Blouin et Nadine Lajeunesse) (1)
- 7.11 Informations :
 - 7.11.1 Présence d'agent de sécurité dans les corridors
- 7.12 Questions diverses
- 7.13 Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

7.3 Adoption et suivis du procès-verbal du 8 mai 2019

Corrections au procès-verbal:

6.4 Avis sur le cheminement Tremplin DEC : Maxime Bédard-Lévesque est un membre du comité de travail et non le coordonnateur.

Suivis :

- L'ensemble des avis sera présenté lors du conseil d'établissement qui aura lieu le 3 juin prochain.
- Page 4 du bilan d'implantation de Tremplin DEC : ajouter qu'il y a eu beaucoup de contribution du personnel de soutien au travail effectué. La qualité du travail est soulignée.
- TGM : Nous avons reçu une lettre d'appui de la Table Interordres d'Éducation de Lanaudière lors de leur dernière assemblée.
- A la rentrée 2019 le CRLT sera la 2^e constituante la plus populeuse.

CE-CCT-190529-02 *Sur proposition de monsieur Robert Ménard, dûment appuyée par madame Chantal Bisailon, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 8 mai 2019 avec les corrections demandées.*

Adopté à l'unanimité.

7.4 Avis sur les modifications aux règles de fonctionnement en Sport-Études

Madame Louise Désilets, aide pédagogique individuel et conseillère en information scolaire et professionnelles, présente les modifications aux règles de fonctionnement en Sport-Études.

Le comité de révision du programme Sport-Études a été mis sur pied en octobre 2014. Son mandat était dans un premier temps de s'assurer de la conformité du programme avec nos pratiques, politiques et règlements en vigueur au collège constituant de Terrebonne, et dans un deuxième temps, de trouver des solutions aux problématiques liées aux absences répétées et prolongées des étudiants du programme Sport-Études, rencontrées dans certains programmes les accueillant.

À la suite de certaines problématiques soulevées par des enseignants, le comité a été réactivé afin d'évaluer les processus, et d'apporter les ajustements nécessaires, le cas échéant.

D'entrée de jeu, le document de référence a été renommé Règles de fonctionnement du programme Sport-Études. Considérant que cette réglementation a été élaborée en 2009, plusieurs modifications ont été apportées par le comité de révision en raison d'ententes avec de nouveaux partenaires, de mises à jour dans les ententes existantes et d'ajustement dans la terminologie utilisée.

Attendu la validation du comité de révision du programme Sport-Études;

Attendu la recommandation de la direction du collège.

CE-CCT-190529-03 *Sur proposition de monsieur Robert Ménard dûment appuyée par madame Marie-Hélène Mondou, il est résolu d'adopter les modifications apportées aux règles de fonctionnement du programme Sport-Études.*

Adopté à l'unanimité

7.5 Avis sur la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel

Monsieur Yves Mc Nicoll, directeur du collège et membre du comité de travail, présente la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel*.

Le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (ci-après le CRLT) s'engage à fournir un milieu de vie sain et sécuritaire pour les étudiants et les membres du personnel.

La *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel* (ci-après la « Politique ») s'inscrit dans le cadre de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* (ci-après la « Loi »).

Par la présente, le CRLT rappelle aux membres du personnel, aux étudiants et à l'ensemble de ses partenaires (fournisseurs, visiteurs, locataires, etc.) qu'aucune forme de violence à caractère sexuel n'est tolérée.

La Politique s'applique et s'adresse à tous les membres de la communauté collégiale, de même qu'à toute personne faisant affaire avec le CRLT ou la communauté collégiale, notamment les milieux de stages et les employés permanents des associations présentes au CRLT.

La Politique s'applique également aux activités pédagogiques, sociales ou sportives organisées par des membres de la communauté collégiale et se déroulant hors du campus, notamment les activités d'intégration, les voyages étudiants et les fêtes de début ou de fin d'année scolaire. Elle s'applique également à l'extérieur du collège et aux activités en ligne des membres de la communauté collégiale entre eux.

Attendu l'obligation de se doter d'une telle politique;

Attendu la nécessité d'offrir à la communauté et aux étudiants un milieu sain et sécuritaire;

Attendu la recommandation de la direction du collège.

CE-CCT-190529-04 *Sur proposition de monsieur Robert Ménard, dûment appuyée par madame Éléonore Bernier-Hamel, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement concernant l'adoption de la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel.*

Adopté à l'unanimité

7.6 Avis sur la demande de rehaussement du devis pédagogique

Monsieur Yves Mc Nicoll, directeur du collège, présente la demande de rehaussement du devis pédagogique.

Le devis pédagogique d'un établissement collégial représente, aux yeux du Ministère, sa capacité d'accueil. Cette dernière est déterminée par le calcul des espaces disponibles nécessaires à son bon fonctionnement.

Il est toutefois admis que le devis pédagogique d'un établissement puisse être dépassé de 10%, limite au-delà de laquelle la pression sur les infrastructures (salles de classes, laboratoires, bibliothèque, gymnase, cafétéria, etc.) risque de compromettre les activités normales.

Or, les données démontrent clairement que le devis pédagogique du CRLT est dépassé depuis l'automne 2014, et qu'il l'est de plus de 10% depuis l'automne 2017, et ce, de manière continue.

En considérant les perspectives démographiques régionales, et plus particulièrement celles de la MRC Les Moulins, force est de reconnaître que cette tendance s'amplifiera.

Par conséquent, il devient nécessaire que le devis pédagogique du CRLT soit rehaussé afin que ce dernier puisse continuer à bien répondre aux besoins pédagogiques de sa communauté et de ses étudiants.

Attendu la nécessité d'offrir à la communauté et aux étudiants un établissement qui réponde encore mieux aux besoins pédagogiques;

Attendu la nécessité de poursuivre le développement du CRLT;

Attendu la recommandation de la direction du collège.

CE-CCT-190529-05 *Sur proposition de monsieur Robert Ménard, dûment appuyée par madame Katherine Poirier, il est résolu de donner un avis favorable à la demande de rehaussement du devis pédagogique adressée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec.*

Adopté à l'unanimité

7.7 Dépôt du nouveau profil TIC TEI

Monsieur Éric Francoeur, directeur adjoint du Service des programmes et du développement pédagogique, présente le nouveau profil TIC TEI.

Le programme Technologie de l'électronique industrielle a été implanté au collège constituant de Terrebonne (CRLT) de 2008 à 2011. Les phases de gestion du programme ont suivi le cours normal des cycles de programme, et un projet de formation actualisé a été mis en application dès l'automne 2014.

Des démarches ont été entreprises pour actualiser le profil TIC du programme, afin de s'arrimer avec le nouveau profil TIC du CRLT adopté en 2016. En lien avec ces travaux, deux plans-cadres ont été bonifiés afin d'y indiquer les habiletés et objectifs évalués et le type d'évaluation préconisé.

En accord avec la *Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études* (PIGEP), toutes les modifications qui s'avéraient nécessaires ont été adoptées par les instances concernées et le projet de formation a été modifié afin d'y intégrer ces modifications.

7.8 Avis sur les modifications apportées à l'article 5.1.3 du règlement no. 3 et sur la recommandation d'une révision globale régionale du règlement no. 3.

Création du comité

La création du comité d'actualisation du règlement no. 3 a été proposée lors de la rencontre de la commission des études du 17 octobre 2018, puis mise sur pied lors de la rencontre du 14 novembre 2018 au cours de laquelle la composition et les nominations suivantes sont proposées

Composition	Nomination
Un membre de la direction	Éric Francoeur
Un enseignant du secteur préuniversitaire	Marie-Hélène Mondou
Un enseignant d'un programme technique	Éloïse Lafrenière
Un enseignant de la formation générale	Mélanie Beauchamp et Marie-Josée Roy
Un professionnel	Robert Dussault
Un employé de soutien	Monique Perreault
Un étudiant (ajouté en février 2019)	Patrick Sénécal

Mandat du comité

Le mandat du comité est de procéder à la révision et l'actualisation du règlement no. 3. Dès le départ, quelques points de révision sont soulevés : le nombre de représentant parmi le personnel professionnel, la présidence d'assemblée et le délai demandé pour la réception des documents en vue des rencontres de la commission des études.

Résumé des travaux

Le comité a tenu cinq rencontres, de décembre 2018 à avril 2019.

Le Règlement no. 3 étant un document officiel du Cégep régional de Lanaudière, les membres peuvent émettre des recommandations de modifications pour fins d'adoption en regard de l'article 5.1.3 uniquement, qui statue sur la composition de la commission des études du Cégep de Terrebonne. Cependant, des recommandations peuvent aussi être émises sur les autres articles (à l'exception des articles 5.1.1 et 5.1.2), lesquelles pourront être transmises à la direction générale.

Les échanges ont porté sur les points suivants :

- Article 5.1.3

Est-ce qu'il est souhaitable qu'un représentant de service et qu'un enseignant du programme soient présents lorsqu'un dossier les concernant est présenté en CE ?

- Article 5.1.3 a)

Quelqu'un d'autre que la direction du collège pourrait-il assumer le rôle de président d'assemblée ?

Le comité recommande les modifications suivantes :

5.1.3 La commission des études du collège constituant de Terrebonne est constituée des personnes suivantes, parmi lesquelles une présidence d'assemblée est élue lors de chaque séance par les membres ;

Ajout après 5.1.3 f) :

Un représentant du service et un enseignant sont systématiquement conviés, sans droit de vote, afin de présenter le ou les dossiers les concernant et de participer aux discussions.

Article 5.1.3 c)

L'ensemble du personnel professionnel du CRLT souhaite ajouter un 3^e membre pour permettre une représentativité plus pertinente et variée.

c) deux (2) membres du personnel professionnel, élus par leurs pairs dont préférablement un (1) à la formation continue ; (*statu quo*)

À la suite du dépôt de la demande des employés professionnels du CRLT afin d'ajouter un troisième représentant, le comité n'a pas été en mesure d'en arriver à un consensus. La demande a donc été retirée. Cependant, comme une révision globale du règlement no. 3 est souhaitée par le comité, il serait pertinent de retracer et documenter l'historique de la composition de la commission des études au CRLT en fonction du contexte. Ainsi, une évaluation éclairée des besoins pourra être réalisée dans le cadre de ces travaux.

• Article 6.1

Sous ce point, le comité s'est interrogé sur la pertinence des sujets amenés en CE. Pourrait-on en baliser la teneur ?

Serait-il possible que les documents parviennent aux membres de la CE plus de 5 jours à l'avance ?
De quelle façon les membres préfèrent-ils recevoir les documents ?

Le temps alloué à chaque sujet pourrait-il être prédéterminé ?

Le comité s'entend pour recommander qu'une attention particulière soit portée lors de la rédaction de l'ordre du jour de la commission des études afin d'éviter des redondances avec les rencontres des responsables de la coordination départementale.

Le comité recommande que la documentation relative aux rencontres soit envoyée dans un fichier électronique unique, au moins sept (7) jours ouvrables à l'avance, et que pour une optimisation dans l'efficacité du déroulement de la rencontre, une durée soit allouée pour chaque sujet à l'ordre du jour.

• Article 6.3

Cet article invalide la notion de quorum. Elle doit être revue.

Le comité suggère que cet article soit examiné de plus près, car il invalide la notion de quorum. Ce travail aurait lieu dans un contexte de révision global du règlement no. 3 souhaité par le comité.

Attendu l'adoption des recommandations de modifications à l'article 5.1.3 du règlement no. 3 par le comité d'actualisation du règlement no. 3 le 25 avril 2019 ;

Attendu l'adoption de la recommandation d'une révision globale régionale du règlement no. 3 à la direction générale du CRL par le comité d'actualisation du règlement no. 3 le 25 avril 2019 ;

Attendu la recommandation de la direction du collège.

PROJET DE RESOLUTION NO. 1

CE-CCT-190529-06 *Sur proposition de monsieur Robert Ménard, dûment appuyée par madame Chantal Bisailon, il est résolu d'adopter les recommandations suivantes à l'article 5.1.3 :*

- La commission des études du collège constituant de Terrebonne est constituée des personnes suivantes, parmi lesquelles une présidence d'assemblée est élue lors de chaque séance par les membres ;
- Ajout après 5.1.3 f) : Un représentant du service et un enseignant sont systématiquement conviés, sans droit de vote, afin de présenter le ou les dossiers les concernant et de participer aux discussions.

Adopté à l'unanimité

PROJET DE RESOLUTION NO. 2

CE-CCT-190529-07 *Sur proposition de monsieur Robert Ménard, dûment appuyée par madame Éloïse Lafrenière, il est résolu de recommander que l'historique de la composition de la commission des études au CRLT soit retracé et documenté en fonction du contexte, pour permettre une évaluation éclairée des besoins lors de la révision globale du règlement no 3 qui est souhaitée par le comité.*

Adopté à l'unanimité

PROJET DE RESOLUTION NO. 3

CE-CCT-190529-08 *Sur proposition de monsieur Robert Ménard, dûment appuyée par madame Marie-Hélène Mondou, il est résolu d'émettre les recommandations suivantes à la direction générale du Cégep régional de Lanaudière dans un contexte de révision globale du règlement no. 3, laquelle est souhaitée :*

- que la documentation relative aux rencontres soit envoyée dans un fichier électronique unique, au moins sept (7) jours ouvrables à l'avance, et que pour une optimisation dans l'efficacité du déroulement de la rencontre, une durée soit allouée pour chaque sujet à l'ordre du jour (article 6.1) ;
- que cet article (6.3) soit examiné de plus près, car il invalide la notion de quorum.

Adopté à l'unanimité

7.9 Dépôt des modifications aux plans-cadres des cours de mise à niveau *Renforcement en français et Réussir ses études collégiales*

Madame Nadine Lajeunesse, conseillère pédagogique et monsieur Éric Francoeur, directeur adjoint du Service des programmes et du développement pédagogique, déposent les modifications aux plans-cadres des cours de mise à niveau *Renforcement en français* et *Réussir ses études collégiales*.

À l'automne 2018, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur informe les cégeps de nouvelles dispositions concernant les cours de mise à niveau offerts dans les cégeps. De plus, il annonce la création d'une nouvelle catégorie de cours : les activités favorisant la réussite.

Les cours de mise à niveau concernent les compétences à acquérir avant l'entrée dans un programme d'études collégiales. Ils permettent aux étudiants de satisfaire à certaines conditions d'admission à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales.

Les activités favorisant la réussite permettent aux étudiants d'acquérir des compétences que le collège juge essentielles pour la poursuite d'études collégiales. Ces compétences visent à développer la capacité de l'étudiant à réussir ses cours et à persévérer dans ses études collégiales.

Ces nouvelles dispositions entraînent plusieurs changements à effectuer par les cégeps. En ce qui concerne les cours de mise à niveau, il est demandé de procéder à l'attribution de nouveaux codes de cours « réseau ».

En ce qui a trait aux activités favorisant la réussite, le cours *Renforcement en français, langue d'enseignement*, actuellement considéré comme un cours de mise à niveau, doit être déplacé vers cette nouvelle catégorie, et son code de cours doit être modifié pour s'approprier un code « maison ». Il en va de même pour le cours *Réussir ses études collégiales, réservé au cheminement Tremplin DEC*. La création de cette nouvelle catégorie de cours implique que dorénavant, le collège peut décider de proposer ou non ces cours à tous ses étudiants. Il est à noter que les notes obtenues dans les cours de cette catégorie font partie du calcul de la cote R, ce qui constitue un changement d'importance pour le cours de *Renforcement en français, langue d'enseignement*.

En accord avec la *Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études (PIGEP)*, toutes les modifications qui s'avéraient nécessaires ont été adoptées par les instances concernées.

7.10 Moratoire sur l'appel d'offres de nouveaux cours complémentaires pour 2019-2020

Karine Blouin, enseignante et Nadine Lajeunesse, conseillère pédagogique, discutent du moratoire sur l'appel d'offres de nouveaux cours complémentaires pour l'année 2019-2020.

Le comité a reçu plusieurs questionnements concernant entre autres la notion de redondance des contenus entre les cours et d'exclusion dans l'offre de certains cours complémentaires.

Le cadre de référence de la formation générale complémentaire devait être révisé. Vue la complexité d'une telle révision et les questionnements auxquels devront se pencher le comité, il est évident que nous ne pourrions mener ces deux opérations simultanément.

Un travail d'analyse important doit être refait. Pour cette raison, le comité a proposé un moratoire pour l'appel de nouveaux cours en 2019-2020. Notre offre de cours complémentaire actuelle est très garnie donc une pause d'un an n'aura pas d'effet sur les étudiants.

Si des ajustements mineurs s'avèrent nécessaires, il sera possible de le faire, mais les nouveaux cours sont sur la glace pour l'instant.

Il faudra devancer la date de présentation des nouveaux cours dès que le cadre de référence sera révisé.

7.11 Informations :

7.11.1 Présence d'agent de sécurité dans les corridors

Nous avons vécu quelques situations particulières cette année suite à des évacuations. La direction a donc décidé d'ajouter la présence d'agents de sécurité dans les corridors afin d'éviter des sorties non nécessaires lors des examens de fin de session.

7.12 Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

7.13 Levée de l'assemblée

Des remerciements sont adressés aux membres sortants de la commission des études ainsi qu'à l'étudiant Xavier Allard, qui a été impliqué tout au long de l'année.

Il est proposé par Robert Ménard de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 11h45.

Président

Secrétaire